



Une des conditions de réussite de la mobilisation contre la multiplication de l'Écrevisse rouge de Louisiane est la participation de tous.

© Aurore Coignet

#### ÉCREVISSE ROUGE DE LOUISIANE

## Communication et participation, fers de lance de la régulation

Piégeage et empoissonnement en poisson carnassier sont les méthodes de régulation de l'Écrevisse rouge de Louisiane (ERL) employées par le Parc naturel régional (PNR) de la Brenne. Une méthode couronnée de succès, qui implique la participation des propriétaires et nécessite une bonne communication.

L'Écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*) (ERL) a été identifiée en juillet 2007 au sein du PNR de la Brenne (Indre). Afin de contrôler au mieux l'invasion de cette espèce et de limiter les dégâts occasionnés (destruction des berges, impacts sur les alevins, les insectes aquatiques, les amphibiens, etc.) au niveau du territoire du PNR, différents prototypes de piégeage ont été testés en 2008. Une brigade de gestion des espèces exotiques envahissantes a été créée en octobre 2009 pour assurer le piégeage des écrevisses sur l'ensemble du territoire, avec la collaboration des communes et des propriétaires d'étangs. Ceci permet de limiter la propagation de cette espèce et de

répondre à la demande des propriétaires, tout en améliorant les connaissances sur sa répartition locale. L'éradication n'étant pas envisageable pour cette espèce, seule la régulation des populations est possible. Le piégeage est une méthode efficace pour le contrôle des populations (à condition d'exercer une pression suffisante et continue) ainsi que l'impact naturel des poissons carnassiers utilisés traditionnellement en pisciculture en Brenne. Trois grandes actions sont menées sur le territoire : (i) La gestion sur le terrain *via* les diagnostics et les campagnes de piégeage ; (ii). La sensibilisation/communication permettant d'informer le grand public, les acteurs territoriaux, les propriétaires, les piscicul-

teurs ainsi que les scolaires à travers des animations, des réunions d'informations, etc. ; (iii) La recherche et l'amélioration des connaissances pour mieux comprendre l'écologie de cette écrevisse et adapter la gestion.

Certains propriétaires participent également au piégeage par le prêt gratuit de nasses (convention signée avec le PNR). Sur près de 470 étangs inventoriés, 175 sont aujourd'hui touchés par l'Écrevisse rouge de Louisiane (soit 37 %). Plus de 710 000 écrevisses ont été capturées et éliminées grâce à la brigade ainsi qu'à l'ensemble des propriétaires en convention.

Quatre étangs ont été suivis depuis

2014 en combinant les deux méthodes de contrôle (piégeage et empoisonnement en poissons carnassiers). L'un d'entre eux a été empoisonné avec des brochets géniteurs ainsi que du poisson fourrage (gardons et tanches). Les captures d'ERL ont nettement diminué dès la première année, avec 8 884 écrevisses capturées en 2014, contre 2 931 en 2017, soit une diminution de près de 70 %. Le piégeage est réalisé avec cinq relevés par semaine, allant du mois de mars jusqu'au mois de novembre (vidange de l'étang). Le piégeage est ensuite de nouveau mis en place chaque année, une fois l'étang remis en eau. Il est important de maintenir une pression de piégeage toute l'année, permettant de cibler toutes

les cohortes d'individus, notamment des femelles grainées et larvées particulièrement présentes en automne et en hiver. L'ensemble des individus sont tués sur place à chaque relevé de nasse. Les propriétaires en convention de piégeage ont également orienté leurs empoisonnements en carnassiers afin d'avoir de meilleurs résultats.

Ces actions de contrôle permettent de limiter les dégâts occasionnés par l'ERL. En matière de coût, elles représentent, sur une année, environ 1,8 ETP (Équivalent temps plein) à quoi il faut ajouter 3 500 euros pour les nasses, qui sont renouvelées annuellement, voire tous les deux ans. Les étangs situés en périphérie de foyers connus pour abriter cette écrevisse font l'objet d'une

veille afin d'intervenir le plus rapidement possible dans le cas d'une éventuelle colonisation par l'espèce.

Le refus d'accès à la propriété peut être un frein pour les prospections et crée des zones qui ne sont pas gérées (foyers d'infestation). Le fait d'impliquer les propriétaires et les gardes permet d'établir un lien et de pouvoir couvrir des zones de manière plus importante. Plus de 4 000 plans d'eau sont référencés sur le territoire du PNR, ce qui représente un très grand investissement sur le terrain. La participation des propriétaires est primordiale pour mener à bien le contrôle de cette espèce au niveau du territoire. • **Aurore Coignet**, a.coignet@parc-naturel-brenne.fr

## COORDINATION

# Vers un Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes

Dans la continuité de la coordination menée par le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à travers le Groupe de travail national « Invasions biologiques en milieux aquatiques » (GT IBMA), l'AFB et l'UICN entament une coopération pour déployer un nouveau Centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes, sur tous les types de milieux (aquatiques, mais aussi terrestres et marins), en métropole comme en Outre-mer. Cette création s'inscrit notamment dans le cadre de la Stratégie nationale relative aux EEE et dans les missions de l'AFB ; le sujet des EEE étant identifié comme prioritaire et transversal au sein de l'établissement.

Le dispositif Centre de ressources vise à accompagner techniquement les acteurs impliqués dans la gestion des EEE, selon un mode de travail multi-partenarial et collaboratif. Pour ce faire, il repose sur trois moyens d'actions indissociables :

- l'animation de réseaux d'acteurs (évaluation des besoins, structuration des échanges, coordination de groupes de travail, etc.) ;
- l'accompagnement technique (conseil,



Les gestionnaires de la biodiversité seront sollicités pour contribuer au nouveau Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes.

© Alain Duartre

formation, etc.) ;

- la production et la mise à disposition de ressources (informations, méthodes et outils scientifiques et techniques, retours d'expériences, etc.).

L'année 2018 est consacrée à la mise en place de la gouvernance et au lancement des premières actions pour installer ce nouveau Centre de ressources dans le paysage national et local. Dès 2019, des journées d'échanges techniques seront organi-

sées, une offre de formation dédiée sera développée et un nouveau site internet verra le jour. Comme pour l'ensemble des Centres de ressources, tous les gestionnaires de la biodiversité seront sollicités pour y contribuer (retours d'expériences, événements techniques et scientifiques, etc.). • **Aurélien Daloz**, aurelien.daloz@afbiodiversite.fr